



PNACC

Plan national d'adaptation
au changement climatique

en **10** POINTS

1

LE PNACC, C'EST QUOI ?

Le Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) prévoit près de 200 actions concrètes pour adapter notre territoire, Hexagone et Outre-mer, aux impacts visibles et attendus du changement climatique : canicules, inondations, sécheresses, retrait-gonflement des argiles, érosion côtière, feux de forêt, perte de biodiversité, etc.

Cet effort d'adaptation suppose la mobilisation de tous : entreprises, collectivités, société civile.



2

TRAJECTOIRE

Pour la première fois, le plan repose sur une Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC). **Il s'agit de s'adapter progressivement aux niveaux de réchauffement prévus en France** hexagonale par les scientifiques : +2 °C en 2030, +2,7°C en 2050 et +4 °C en 2100, par rapport à l'ère préindustrielle. Cette trajectoire a vocation à être révisée pour tenir compte de l'évolution du climat, de nos connaissances et des engagements des États à réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre. Cette TRACC sera une référence dans les textes, les plans et les programmations de planification, à chaque renouvellement à partir de 2027.

3

OBJECTIFS

Le PNACC a pour objectifs de protéger la population et de construire la résilience de la société. Il s'agit de transformer nos modes de vie, notre économie, nos infrastructures et nos décisions politiques en intégrant le climat futur dans l'ensemble de la planification écologique.



4

AXES CLÉS Le PNACC se décline autour de cinq axes majeurs :

AXE 1 : Protéger la population

AXE 2 : Assurer la résilience des territoires, des infrastructures et des services essentiels

AXE 3 : Adapter les activités humaines (économiques, alimentaires, énergétiques)

AXE 4 : Protéger notre patrimoine naturel et culturel

AXE 5 : Mobiliser les forces vives de la nation pour réussir l'adaptation au changement climatique.

5

MESURES

Le plan comporte **52 mesures de niveau national** pour traiter tous les impacts du changement climatique. Il s'agit d'une planification progressive avec plus de 200 actions concrètes à court, moyen et long termes, de manière à préparer les paliers de 2030, 2050 et 2100. Les solutions concernent les particuliers, les collectivités, les acteurs économiques et le monde du vivant.

6

CULTURE DE L'ADAPTATION

Plusieurs mesures du plan visent à créer une culture de l'adaptation dans l'ensemble de la société : formation des salariés et des agents publics, sensibilisation des entreprises et des collectivités, mobilisation de la jeunesse et de la recherche, etc. La généralisation d'un « réflexe » de l'adaptation est un objectif à part entière du plan, au moins aussi important que ses mesures techniques.



7

ARTICULATION AVEC LES AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

S'adapter, ce n'est pas renoncer à baisser nos émissions. **Le PNACC est l'un des trois documents de planification qui constituent la Stratégie française pour l'énergie et le climat (SFEC)**, notre feuille de route pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et nous adapter au climat futur. Les deux autres documents de planification sont la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC).

8

DÉMARCHE INCLUSIVE

Le plan a été élaboré en associant l'ensemble des parties prenantes : collectivités territoriales, État et opérateurs, organisations syndicales, filières économiques et associations. Ses mesures ont été discutées au sein de quatre groupes de travail – territoires, biodiversité, économie, normes techniques – qui se sont réunis de juillet à décembre 2023.

9

CONSULTATION PUBLIQUE

Une consultation publique volontaire a été organisée pendant deux mois sur la base du projet élaboré par les groupes de travail. Elle a permis d'enrichir le document des contributions de citoyens et d'acteurs publics et privés avant son adoption définitive. Le projet de plan a également été soumis à l'avis du Conseil national de la transition écologique qui a rendu un avis positif à l'unanimité.

10

DEPUIS QUAND ?

La France s'est dotée d'une stratégie nationale d'adaptation au changement climatique dès 2006, soit sept ans avant la première stratégie de l'Union européenne. En 2011, elle publie son premier plan méthodologique, le PNACC-1. Le deuxième est adopté en 2018, suivi en 2025 par le troisième.

